

# VILLATE INFOS



mairie-villate.fr



# Sommaire

*Le mot du Maire* 3

**Vie locale** 4 à 7

- **Travaux** : Projet de construction/rénovation
- **Santé** : Un cabinet dentaire à Villate
- **S.I.A.S.**
- **Fête Locale**
- **P.O.P.P** : Les Journées du patrimoine
- Commémoration du 11 novembre 1918

**Les Associations** 8 à 9

**Octobre rose**  10

**TÉLÉTHON**  10

*Les fêtes de fin d'Année* 11

 11 à 13

- **Achats responsables**
- **Salon du CEM**
- **Les Journées Territoriales**
- **Enedis**
- **La gendarmerie**
- **SIVOM SAG<sup>e</sup>**

**Les brèves** 14

- **Entretien des haies**
- **Stop au stationnement sur les trottoirs**
- **Incivilités !**

**Mairie** 15

- **État civil**
- **Informations municipales**
- **Horaires mairie**

**HALLOWEEN**

16

Journal d'informations municipales de la mairie de Villate, Place Saint Blaise, 31860 Villate.

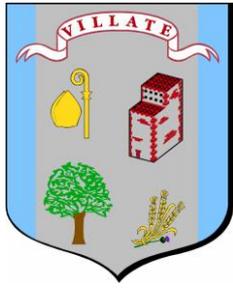
**Directeur de la publication** : Jean-Claude GARAUD - **Rédacteurs** : Nadine CARLES déléguée à la communication, les membres de la commission communication : Dominique ALAMINDS - Patrick CONCATO - Claude DUFOUR - Virginie GROS - Gabriel MAURETTE - Solange PAJAUD - Jean-Louis PELFORT et les ASSOCIATIONS.

**Mise en page** : Corinne VALENTIN, service communication de la mairie de Villate et Nadine CARLES.

**Impression** : Imprimerie Cazaux Av. des Pyrénées, 31600 Muret.



**Avertissement** : les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.



## Le mot du Maire

*Villatoises, Villatois,*

*Après quelques jours de vacances, c'était l'heure de la reprise pour le monde associatif et scolaire. Cette rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions avec une stabilité des effectifs dans tous les domaines.*

*Bravo au comité des fêtes pour la réussite des festivités du second semestre. Merci aussi à tous les bénévoles qui ont organisé les animations au profit d'Octobre rose et du Téléthon.*

*Les travaux de mise en sécurité de l'avenue des platanes sont terminés tout comme ceux des chemins de Labarthe et de Villeneuve, ainsi que ceux de la rue Julien Maurette.*

*La création de la piste cyclable Labarthe/Muret est bien avancée sur notre territoire. Ce projet est porté par le Muretain Agglo. Tous ces travaux ont compliqué la vie des riverains, je tiens à les remercier chaleureusement pour leur patience et leur compréhension.*

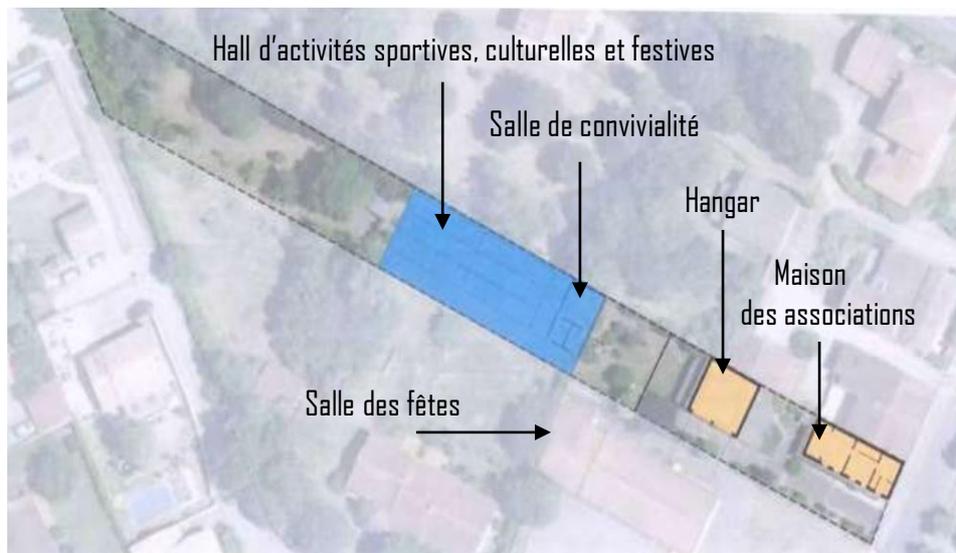
*Je ne peux terminer sans avoir une pensée pour toutes les victimes d'attentats et de ces conflits dévastateurs pour l'avenir du monde.*

*Je vous souhaite le meilleur pour vous et pour vos proches.*

*Bonne année à toutes et tous !*

*Le Maire,  
J.C. GARAUD*

# Projet de construction /rénovation d'un complexe municipal sportif et culturel



Par délibération du 11 Juillet 2023 (n° 2023-14), le conseil municipal a décidé d'approuver la réalisation de l'opération de construction/rénovation d'un complexe municipal sportif et culturel. Cette opération sera menée sur la propriété récemment acquise par la commune au 17 rue des tisserands (anciennement résidence de la famille SAVÈS).

## CONTEXTE

Villate compte une vingtaine d'associations sportives et culturelles communes avec Pins-Justaret. Les installations nécessaires à la pratique des activités de ces associations sont présentes en quasi-totalité sur la commune de Pins-Justaret et gérées par celle-ci.

La commune de Villate, consciente de l'importance du développement d'une vie associative dynamique et confrontée à une carence évidente d'installations (elle ne possède qu'une salle des fêtes devenue d'ailleurs trop petite), a décidé de profiter de son acquisition foncière et bâtie pour les renforcer.

## Le projet comprend :

- La réhabilitation de la maison d'habitation en « maison des associations » dans laquelle les associations pourront se réunir et pratiquer des activités ne nécessitant pas un local de grandes dimensions.
- La réhabilitation du hangar en espace de stockage qui débarrassera la salle des fêtes des nombreuses tables et chaises qui encombrant une partie importante de sa surface.
- La construction d'une salle, fermée et chauffée, de plus grandes dimensions qui permettra d'accueillir des activités multiples comme les réunions festives les jours d'intempéries sans obligation de louer un barnum, des activités sportives et culturelles, et notamment, grâce à ses dimensions appropriées, d'abriter des tournois de pétanque.
- La toiture de ce bâtiment sera entièrement recouverte de panneaux photovoltaïques qui pourvoiront en totalité à la consommation électrique des bâtiments communaux.



## Avancement du projet

Un maître d'œuvre a été désigné au mois d'octobre parmi 7 candidats, il a présenté un avant-projet sommaire et travaille actuellement à l'avant-projet définitif. L'année 2024 verra la réalisation des plans et la désignation des entreprises pour un début des travaux en fin d'année.

## Financement

Les organismes susceptibles d'octroyer des subventions sont sollicités (Département, Région, Etat) de manière à minimiser l'autofinancement de la commune qui doit cependant être obligatoirement supérieur à 20% du coût du projet.



## Cabinet dentaire du Dr Mathilde DANCYGIER



« Après avoir exercé dix ans à Paris, j'ai ouvert au mois d'août 2023 mon cabinet dentaire à Villate au **16 rue Clément Ader**, face au lycée de Pins-justaret.

Prenez **Rendez-vous** par internet 24h/24 et 7j/7

**Doctolib**

Le cabinet est riche en équipements à la pointe de la technologie (conceptions et fabrications de prothèses, assistées par ordinateur et dispositifs d'imagerie 3D), afin de vous prodiguer des soins adaptés et personnalisés. Accompagnée par mon assistante, c'est dans un cadre chaleureux que les consultations ont débuté ».



## LES GRANDS ÉLUS AUPRÈS DU S.I.A.S.

**SIAS Escaliu, 220 route d'Ox  
31600 Seysses  
Tél : 05 61 56 18 00**

C'est avec un plaisir non dissimulé, qu'Andrée CARDONA, présidente du SIAS a reçu vendredi 29 septembre 2023 de nombreux élus du territoire autour des questions de santé et de prise en charge des séniors. En effet, Emilienne POUMIROL, sénatrice de Haute-Garonne, membre de la commission sociale et Sandrine FLOUREUSSES, vice-présidente du conseil départemental ont été accueillies par de nombreux maires et élus des communes membres du SIAS pour une soirée d'échanges et de débats autour des politiques de santé et de prise en charge des séniors. Une fois le constat posé d'une dégradation des services publics de santé et d'une baisse des moyens autour de la santé

en France, les élus ont fait part de leur inquiétude pour la prise en charge des séniors dans nos territoires. Malgré l'engagement des collectivités locales, la pénurie de médecins et de professionnels sociaux médicaux, dont les aides à domicile, constituent la préoccupation majeure de l'ensemble des personnes présentes. Les échanges ont souligné le caractère structurel des difficultés qui ne sont pas réservées à un seul territoire. L'ensemble du pays fait aujourd'hui face à des difficultés majeures sur le secteur de l'aide et l'accompagnement des séniors. Madame la Sénatrice a pu partager les propositions d'amendement en cours de préparation dans une optique de réduction des inégalités d'accès à la

santé notamment au travers de l'examen du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS). Sandrine FLOUREUSSES, vice-présidente en charge de la démocratie participative a rappelé l'accompagnement du département dans ces domaines tout en redisant la nécessaire participation de la population à ces débats. Le SIAS a entendu le message et gageons qu'un échange plus large devrait être proposé dans les mois à venir.

Une soirée particulièrement réussie qui s'est clôturée par un moment convivial favorisant les échanges.





## Fête Locale

C'est toujours avec un grand plaisir que le village organise les 4 jours de **fête locale**. On ne peut que féliciter le Comité des Fêtes qui, chaque année, s'investit pour animer ces moments de convivialité et de rassemblement, mais aussi pour nous régaler avec le traditionnel **Cassoulet** qui ouvre les festivités dès le vendredi soir, puis le **concours de pétanque** du samedi, le réveil en **fanfare** du dimanche et pour clore, la **messe du souvenir** à l'église de Villate suivie du **dépôt de gerbe** au monument aux morts et de l'apéritif offert par la municipalité.



La rentrée de P.O.P.P.

La lettre de « Passeurs Occitans du Petit Patrimoine »



Retour sur le premier apéro P.O.P.P. !

Le 15 septembre 2023, nous fêtons notre première année d'existence, accueillis par la municipalité de Villate à la salle des Fêtes Alain FANET. L'occasion de revenir sur les événements passés et d'annoncer les futurs, l'occasion de vous présenter nos projets... Une soirée qui fut selon vos échos conviviale et chaleureuse. Ce fut aussi l'occasion de faire de belles rencontres. Encore plus motivé par cette soirée et ses échanges, POPP continue à œuvrer ! Un grand merci à vous toutes et tous pour votre soutien et de chaleureux remerciements à Jean-Claude GARAUD, Maire de Villate et à son équipe ainsi qu'à Patrick CONCATO pour le beau logo qu'il nous a offert entièrement fait main !



Plus d'info : page facebook passeurs occitans du petit patrimoine blog mosaiquesdhistoires.over -blog.com Pour nous contacter 06 83 38 36 82/06 35 02 19 91 p.o.p.p @ orange.fr



Commémoration du 11 novembre 1918



La cérémonie de commémoration du 105<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 s'est ouverte par le dépôt de gerbe de la municipalité. Etaient présents aux côtés de M. le Maire J.C. GARAUD et du conseil municipal, les Porte-drapeaux, les représentants de la gendarmerie et de l'Armée de Terre, les membres du « Souvenir Français », les membres de la FNACA (Comité inter-communal de Labarthe-sur-Lèze, Pins-Justaret et Villate), les membres du Comité des Fêtes et d'associations sportives et culturelles, ainsi que le public venu nombreux. La cérémonie était suivie d'un vin d'honneur.



L'assemblée générale de la FNACA s'est tenue le 27 octobre 2023 à la salle des fêtes de Villate.

Contact : 05 61 08 49 85 - 06 33 63 62 92





## TIR A L'ARC

Un champion de France à Villate !

Julien Duprat est un villatois "par alliance", puisqu'il a épousé une villatoise. Il vit depuis à Villate avec sa famille.

Il a commencé le tir à l'arc en 2016 avec la Compagnie des Archers de Muret et c'est immédiatement devenu une véritable passion!



Les compétitions se sont enchaînées avec des résultats prometteurs : dès 2019, il terminait vice-champion de France en salle à Vittel, ou encore en 2022, vice-champion de France 3D à Bordeaux...

Cet été, c'est la médaille d'or qu'il a obtenue à Lans-en-Vercors dans les Alpes, les 3 et 4 août derniers, au Championnat de France de tir à l'arc Campagne !

Bravo à lui, et c'est sûr, il ramènera d'autres belles médailles à Villate!

## Atelier d'art



L'Atelier d'Art de Pins-Justaret / Villate ayant rouvert ses cours en septembre, prépare activement les deux manifestations importantes auxquelles il participera en 2024 :

- Son exposition annuelle qui aura lieu à Villate du **24 au 31 mai 2024**.
- Sa participation au Festival des Associations.

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et une Bonne Année.  
Dominique ANDRIEUX



*Histoire de la danse. Quatrième volet :  
la danse au XVIII<sup>e</sup> siècle*



### Les danses à la cour du Roy.

C'est le siècle de la **danse baroque**, appelée à l'époque la « Belle danse », qui préconise une danse exprimant les sentiments de l'âme, dépouillée de tout artifice. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la danse continua de développer les principes posés à la fin du siècle précédent. « Les danses galantes » qui de la cour passèrent dans toutes les sociétés et jusqu'aux guinguettes ; les plus connues sont la mariée, aimable vainqueur, la bourrée d'Achille, la Savoye, la bourgogne, le rigaudon des vaisseaux, canary à deux, etc.

**Vous chantez ? J'en suis fort aise. Eh bien ! Dansez maintenant !!!**

Les membres du bureau vous souhaitent un bon début d'année 2024 et vous présentent leurs meilleurs vœux.

**Cours hebdomadaires (non contractuels)**

**Lundi MJA** : 19h30 Bachata débutant. 20h30 Kizomba débutant. 21h30 Bachata inter. (Vianney)

**Mardi SDF** : 19h30 Salsa débutant, 20h30 Rock débutant. 21h30 Salsa inter. (David/Betty)

**Mercredi SDF** : 19h30 Kizomba inter, 20h30 Salsa avancée, 21h30 Rock avancé. (David)

**Mercredi MJA** : Tango argentin 19h30 débutant, 20h30 intermédiaire 21h30 avancé.

**Jeudi MJA** : 19h30 Lindy hop débutant. 20h30 Lindy hop inter. 21h30 Lindy hop avancé. (Jean Michel)

N'hésitez pas à nous poser des questions par mail ou par téléphone pour la rentrée prochaine.

**tél Génération Danse : 07-67-21-29-49**

page Facebook :

<https://www.facebook.com/association.generation.danse>

mail: [generation.danse@orange.fr](mailto:generation.danse@orange.fr)

site : <http://www.generationdanse.fr/>



## LES PASS'Y ÂGÉS

Bien le bonjour,

Les Pass'y âgés continuent leur sympathique et joyeux périple.

Pour notre 2ème voyage de 3 jours, nous sommes partis pour **Bilbao et San Sébastian !**

Le samedi 25 novembre 2023, sortie au cabaret « La Vénus » à Toulouse pour notre repas de Noël. Nous étions 80 dont 60 adhérents.

Et toujours dans la bonne humeur !

Pour le mois de mai, nous préparons notre nouveau voyage de 4 jours, direction le zoo de Beauval et les châteaux de la Loire.

Le jeudi 18 janvier 2024 à 14h30 aura lieu à la salle des fêtes de Villate notre Assemblée Générale, cela sera l'occasion de partager la traditionnelle galette des rois.



N'hésitez pas et venez nous rejoindre et devenir un(e) Pass'y Agé(e) vous serez les bienvenus.

Prenez soin de vous

Martine Ubiedo 06 41 31 28 07

courriel : les.passyages@gmail.com



Agenda 2024

- **24 mars 2024** : LOTO
- **Le samedi 22 juin 2024** : SOIREE MOULES FRITES

Le Comité des Fêtes est heureux de vous présenter le nouveau bureau, élu par l'assemblée générale du 20 octobre 2023.

Présidente : Karine DENNEULIN  
Vice Président : Thierry COSTA  
Trésorière : Caroline PASCAL  
Secrétaire : Estelle TRINQUE  
Suppléant : Florian LAVERGNE

Si la vie locale vous donne envie d'y participer, aucune hésitation, nous vous attendons ! Que ferions-nous sans vous ?

Vous pouvez nous contacter :

- sur notre page Facebook : comité des fêtes de Villate
- par mail : [cdfvillate@gmail.com](mailto:cdfvillate@gmail.com)
- par téléphone : 07.83.34.00.24

Nous comptons sur votre présence, essentielle à la continuité de la vie locale de notre village.

Au plaisir de vous revoir !

## Le club de pétanque Pins-Justaret/Villate

Le vendredi 24 novembre 2023 s'est tenue l'assemblée générale du club. L'ensemble du bureau s'est renouvelé avec trois départs et deux arrivées.

L'année 2023 a débuté par un repas Ô Borito avec 45 personnes présentes.

Deux concours sont prévus au mois de Mai : **le Challenge GARAUD** et le **Challenge du Souvenir** suivi d'un repas.

### LE BUREAU

Président : Jean-Luc LOUPIAS  
Vice-président : Éric CORESTINI  
Trésorier : Guy BONNAFOUS  
Trésorier adjoint : Kévin TANGUY  
Secrétaire : Laurent PASCUAL

**Membres** : André LAVAUR – Jean-Philippe DURRO – Etienne ROYER – Dorian FRAGONAS – Tony DHERS – Yvon LAVIALE – Claude NEXON.

Je tiens à féliciter l'ensemble des joueurs et joueuses pour leurs participations aux différents concours.

Un grand remerciement aux Mairies de Pins-Justaret et Villate pour leurs soutiens chaque année.



**Octobre rose 2023, Villate/Pins-Justaret**  
s'est terminé avec une récolte de **3 331 €**.



De chaleureux remerciements à vous tous qui avez participé à cette action. Félicitations aux associations qui ont œuvré : 1000 pattes - Arse Midi Pyrénées - Amarsi Socio - Coiffure - La pince à linge - Justa'pied - AGV - Photographe Myriam Lemog - PJVT - Le comité de jumelage - Les Deux Rives - La pince enchantée - Les Bonnets givrés - La APPV - Ange et Cristal de Pinsaguel - Ma bulle zen-être - Le groupe Chante & Co - Popcorn acidulé et le groupe de théâtre.



1000 mercis aux enfants de l'ALAE et à leurs accompagnants de l'école de Pins-Justaret/Villate pour leurs magnifiques décorations. Un grand merci à nos deux mairies, Villate et Pins-Justaret, ainsi qu'aux généreux donateurs qui ont fait de cette journée une réussite. L'intégralité des dons sont destinés à l'aide aux malades et à la recherche pour lutter contre la maladie du cancer du sein. À l'année prochaine... L'équipe de Bien-Être, Juliette, Domi, Audrey et Angélique.

## VILLATE FAIT SON Téléthon 2023

**NOUVEAU RECORD !**



Le Téléthon, cette année, a pris une nouvelle tournure. En effet, le groupe de bénévoles a décidé de se constituer en association pour l'organisation de cette manifestation. C'est ainsi qu'est née l'association « Villate Fait... » dont l'objectif est d'organiser des manifestations à but caritatif ; en priorité le Téléthon. Le bureau de cette nouvelle association se compose ainsi :

**Président :** Nicolas GARAUD  
**Vice-Présidente :** Valérie FRAGONAS  
**Secrétaire :** Marie VINGHES  
**Trésorier :** Daniel VILLENEUVE  
**Membres :**

Jean-Baptiste BADUEL, Patrick CONCATO, Céline DUPRAT, Jean-Philippe DURRO, Dorian FRAGONAS, Mathilde FRAGONAS, Yvon LAVIALLE.

Cette année, le Téléthon a tenu toutes ses promesses. Toutes les manifestations organisées ont été de réels succès : la vente de crêpes et de pâtisseries sur le marché, le concours de belote du vendredi soir se sont illustrés. Le stand de tir AIRSOFT, géré par les militaires du 3<sup>ème</sup> RMA de Muret, a reçu un bon accueil (bien que peu de participants), de même que le concours de pétanque qui a été bien arrosé par la pluie.

Le repas « saucisse lentilles », devenu une nouvelle tradition villatoise, a regroupé 120 personnes qui, pour digérer, se sont déhanchées jusqu'à tard dans la soirée. Sans oublier le grand loto qui a accueilli 145 personnes.

Les membres de l'association « VILLATE FAIT... » sont heureux de pouvoir annoncer que le montant qui sera reversé à l'AFM TELETHON s'élève à :

**5 137,00 €.**

L'association vous donne rendez-vous le 2 juin prochain pour son 1<sup>er</sup> vide-grenier. Les dossiers seront à retirer à la mairie à partir du mois de janvier 2024 ou sur demande par mail à l'adresse : [villatefait@gmail.com](mailto:villatefait@gmail.com)

Si vous souhaitez vous joindre à nous, n'hésitez pas à vous faire connaître. A très bientôt



## Noël des enfants



## Noël de nos aînés

**Ho ! Ho ! Ho !** Les petits lutins ont bien travaillé car le Père Noël a bien reçu toutes les belles lettres que les enfants avaient déposées dans la boîte rouge à la mairie. Il est descendu de son nuage sur la commune de Villate en ce dimanche 17 décembre 2023, pour apporter de nombreux cadeaux à tous les petits enfants sages du Village, et ils sont nombreux.

71 cadeaux ont été distribués.

Le Comité des Fêtes et la mairie de Villate avaient organisé diverses activités et un bon goûter.

La distribution des colis de Noël a été accueillie, avec toujours autant de gentillesse, par nos aînés qui comptaient cette année 94 femmes et 84 hommes de 65 ans et plus.



### DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR :

**De la pastèque locale bio dans les assiettes de nos enfants !**



Le lundi 2 octobre 2023, la cuisine centrale d'Éaunes a reçu la livraison d'une tonne de pastèques bio, produites par un agriculteur local basé à Seysses. C'est une livraison historique qui marque la concrétisation de la volonté du Muretain Agglo de s'engager dans une politique **d'achat responsable** en matière alimentaire. En effet, à travers son Projet Alimentaire Territorial (PAT), le Muretain Agglo accompagne les producteurs locaux afin de leur permettre de s'installer sur le territoire et de développer l'offre en circuit court, notamment pour alimenter les restaurants scolaires avec des produits locaux de saison. Les cuisines centrales travaillent ainsi toute l'année pour concevoir des repas de qualité et permettre, avec l'aide des équipes de service à table, l'éducation des enfants au goût et à la diversité alimentaire.

### LE MURETAIN AGGLO PRÉSENT SUR LE SALON DU CLUB DES ENTREPRISES DU MURETAIN.

Fort de plus de 240 membres, le **Club des Entreprises du Muretain** a pour ambition de faciliter la concertation élus/chefs d'entreprises sur les projets du territoire du Muretain, de favoriser les échanges B to B et de promouvoir les activités économiques tout en facilitant l'accueil des nouvelles entreprises.

Afin de continuer à mettre en avant la richesse et la diversité des entreprises du Muretain Agglo, le CEM a organisé la septième édition de son salon des entreprises le 15 novembre 2023 à la salle Horizon à Muret.

Le président du Club a souhaité par ce biais mettre en valeur les compétences et le savoir-faire des entreprises du territoire et favoriser l'achat de proximité en développant leur réseau.

Ces compétences étant trop souvent méconnues, ce salon a été l'occasion de découvrir l'ensemble des ressources disponibles à vos portes.



# Les JOURNÉES TERRITORIALES

Le Salon des Maires et des Collectivités Locales de Haute-Garonne et Les Rencontres Territoriales de Midi-Pyrénées ont fusionné pour devenir **Les Journées Territoriales**. Après le succès de 2022, un événement inédit en région a réuni à la salle Horizon de Muret, les 28, 29 et 30 septembre 2023, l'Association des Maires de Haute-Garonne (AMF31) et les associations régionales de la fonction publique l'AITF, l'ATTF, le SNDGCT, avec un objectif commun : **REUSSIR ENSEMBLE**. Elus, DGS, techniciens et acteurs de nos territoires et de la commande publique ont partagé des moments d'échanges et de rencontres. Ce rendez-vous était produit par l'Agence, filiale du Groupe La Dépêche du Midi avec la participation du CNFPT.



Discours inauguraux suivis d'une visite officielle des stands en présence de Jacques Oberti, Président de l'AMF.

**AITF** : Association des Ingénieurs Territoriaux de France  
**ATTF** : Association des Techniciens Territoriaux de France

**SNDGCT** : Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités  
**CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale



Comme chaque année, l'équipe territoriale d'Enedis a organisé les traditionnelles réunions de proximité. La première s'est tenue le 12 octobre 2023.

Ce moment opportun permet d'échanger avec les élus locaux dans un cadre convivial et de confiance mutuelle.



### Divers sujets sont abordés :

- ✓ Dispositif de sécurisation électrique pour cet hiver.
- ✓ Loi d'accélération des Energies Renouvelables.
- ✓ Evolution du réseau de distribution d'électricité : des constats terrains aux travaux de rénovation / restructuration.
- ✓ Autres sujets d'actualité autour de la distribution d'électricité en Haute-Garonne.

Ce moment privilégié a réuni plus de trente élus des environs et il s'est poursuivi par un dîner qui a permis de prolonger les échanges.

## FORMATION DES ÉLUS À LA GESTION DES INCIVILITÉS

Le 8 novembre 2023, une vingtaine d'élus (maires, adjoints et conseillers municipaux) du ressort de la compagnie de gendarmerie de Muret se sont réunis dans la salle du conseil municipal de Villate.

Ces élus ont pu bénéficier d'une formation à la gestion pacifique des incivilités, dispensée par un négociateur régional.

Après une partie théorique au cours de laquelle des outils leur ont été proposés, les participants ont pu mettre en avant leurs talents d'acteurs en se mettant en situation lors d'une phase pratique.

Les élus ont grandement apprécié cette intervention qui devrait leur permettre de désamorcer plus aisément les situations conflictuelles auxquelles ils peuvent être confrontés.

Cette intervention s'est terminée par des échanges libres lors d'un moment de convivialité organisé par M. le Maire de la commune.



### Chef d'escadron Bernard PERROT

Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Muret

79 avenue des Pyrénées - 31600 MURET

Tél : 05 34 46 33 00 - Mobile : 06 07 64 65 19

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

# Le SIVOM SAG<sup>e</sup> a inauguré sa nouvelle unité d'eau potable à Saubens

Lundi 16 octobre a eu lieu l'inauguration de la nouvelle unité d'eau potable en présence de Mme Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, de M. le Sous-préfet Jean-Luc Blondel, de Mme Aude Witten, Directrice Générale Adjointe Agence de l'eau Adour-Garonne, de Mme Annie Vieu, représentante du Conseil départemental de la Haute-Garonne, de M. Pascal Gardes, Directeur Régional OTV Sud-Ouest, de M. Alain Delsol, Président du SAG<sup>e</sup>, et de M. Jean-Marc Bergia, Maire de Saubens.

## Un projet pensé depuis 2004

La construction de cette unité est l'aboutissement d'un projet pensé de longue date par les élus du territoire. Fort des études réalisées par l'ex-SIVOM PAG depuis 2004, le SIVOM SAG<sup>e</sup>, a, dès sa création en 2017, souhaité poursuivre et conduire jusqu'à leur terme les projets initiés par ses prédécesseurs, Messieurs Cassetta et Bertrand. Le projet de cette unité a d'ailleurs été retenu, dans cette configuration, par le schéma départemental d'alimentation en eau potable de la Haute-Garonne.

## Une installation sobre et performante

Des technologies de traitement sobres en produits chimiques ont été sélectionnées pour préserver l'environnement. En effet, le choix s'est porté sur l'utilisation de flocculant naturel à base d'amidon de pomme de



terre et les matériaux filtrants et d'absorption restent naturels : le sable et le charbon. Cette unité consomme également peu en énergie et en eau.

## Les étapes de potabilisation

L'eau brute est acheminée vers l'unité où elle est décantée une première fois afin de traiter la pollution particulière visible à l'œil nu. Ensuite, une seconde décantation permet d'éliminer les matières organiques résiduelles et les micropolluants grâce à l'étape d'ozonation et du contact avec le charbon actif. Ce traitement complet a pour but d'abattre toute la pollution présente contenue dans l'eau et de garantir une qualité constante de l'eau même en cas de variation de l'eau brute.

Ensuite, l'eau passe par une filtration sur sable, ultime étape d'affinage de l'eau agissant comme une barrière physique et sécuritaire contre les particules restantes. Puis, la désinfection aux UV permet d'anéantir toute présence de virus ou de micro-organismes nocifs. Enfin, l'injection de chlore garantit la qualité de l'eau tout au long de son parcours dans les réseaux de distribution.

## Une unité respectueuse de ses riverains

L'intégration paysagère des bâtiments a été soignée, afin de respecter l'environnement proche et le cadre de vie des habitants. L'ensemble des équipements bruyants a été placé dans des locaux fermés et traités phoniquement. Le traitement des terres de décantation est lui inodore.

## ILS EN PARLENT



**M. Alain Delsol,**  
Président du SIVOM SAG<sup>e</sup>,  
Maire de Lavernose-Lacasse

« Le SIVOM SAG<sup>e</sup> souhaite porter une politique de l'eau ambitieuse, sociale et durable. Ambitieuse dans la maîtrise du «petit cycle de l'eau» de la distribution d'une eau de qualité à son assainissement et en assurant une continuité de l'approvisionnement sans faille grâce aux interconnexions d'unités de production. Sociale en défendant un prix juste et abordable pour les ménages, en assurant la gratuité de la quantité d'eau minimale vitale à tous. Durable par une tarification progressive et donc incitative à l'économie de la ressource en eau. »



**M. Jean-Marc Bergia,**  
Vice-Président compétence  
Eau potable, Maire de Saubens

« Une unité de production d'eau potable sur sa commune c'est un peu comme bénéficier d'une mine d'or sur son territoire. Au-delà d'un établissement public, c'est un service à rendre au plus grand nombre sur notre bassin de vie afin d'assurer grâce à l'expertise des équipes du SIVOM la pérennité de distribution en eau d'une très grande qualité digne d'une très bonne eau minérale. Maîtriser la ressource, le traitement et sa distribution tel était le challenge à relever dans un espace contraint où l'intérêt général prend toute sa place. »



**Mme Aude Witten, Directrice Générale Adjointe de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**

« Cette opération structurante, portée par les élus du territoire du SIVOM SAG<sup>e</sup>, est issue des orientations des schémas d'eau potable départemental et locaux. Elle permet de préparer l'avenir en anticipant les effets du changement climatique par le maillage des infrastructures qui assure une sécurisation quantitative et qualitative de l'eau potable. Notre accompagnement financier permet de répondre aux besoins actuels mais sert aussi à anticiper les besoins futurs. »

## Sécuriser la distribution de l'eau et mettre en action la solidarité des territoires

Avec une capacité nominale de 20 000 m<sup>3</sup>/jour, cette unité incarne aussi un engagement à sécuriser la desserte en eau potable pour le territoire, en anticipant les besoins à horizon 2050.

## L'interconnexion pour sécuriser

En investissant dans cette infrastructure et en assurant des interconnexions de secours entre les unités de Saubens, Roques, Périphérie Sud Est de Toulouse, Clairfont et Muret, les risques liés aux pénuries d'eau, aux sécheresses ou à d'autres événements imprévus comme des pollutions sont considérablement réduits. Cette unité a été également conçue pour répondre à l'évolution des normes de qualité de l'eau et des réglementations environnementales. Elle servira de fondement solide pour envisager sereinement l'avenir du territoire.

## Des partenaires pour la réalisation de ce projet

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ont participé au financement du projet à hauteur de 4 700 000 € et 3 000 000 € sur un coût total de 22 millions d'euros HT, soit une prise en charge à 35%.

Cet investissement est un exemple concret de ce qui est accompli lorsque les forces vives travaillent main dans la main au service des territoires. Grâce à cette collaboration, un projet à la hauteur des enjeux voit le jour, qui aura un impact positif sur la qualité de vie des concitoyens. Ensemble, elles ont fait en sorte que l'eau potable demeure une ressource accessible, sûre et durable.



## LE RAPPORT EN CHIFFRES



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF



**EXTRAIT**  
du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable & d'Assainissement

**2022**

**BON À SAVOIR**  
Nouvelle unité de production d'Eau Potable en 2023 !  
2023 mise en service de l'unité de production d'Eau Potable située à Saubens, pour remplacer l'unité de Jordans.

**A** Villate, votre Eau Potable provient de l'unité de production de «Jordans» à Pinsaguel et elle est stockée au château d'eau situé sur votre commune avant d'arriver à votre robinet.

Les Eaux Usées sont traitées à la station d'épuration implantée sur la commune de Pins-Justaret et rejetées dans l'Ariège.

Les documents complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet du SIVOM SAG<sup>e</sup>

[www.sivom-sag.fr](http://www.sivom-sag.fr)

# Les brèves

## ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES



Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et de tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques, afin de :

- Ne pas gêner le passage des piétons.
- Ne pas constituer un danger en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient.

## Petit rappel du code de la route sur le « STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS »



Le **stationnement** d'une voiture ne doit jamais gêner la circulation d'un piéton, poussette ou fauteuil roulant, ou d'un autre véhicule, sous peine de se transformer en infraction. Le cas le plus connu de stationnement gênant concerne le stationnement sur le trottoir.

L'article [R417-11](#) du Code de la route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique. De fait, c'est verbalisable. **L'amende s'élève à 135 euros pour les voitures et à 35 euros pour les deux-roues et trois-roues.**



De plus, votre véhicule peut également être **mis en fourrière** en cas d'entrave à la circulation ou de stationnement gênant.

Par ailleurs, le Code de la route ne prévoit **pas d'exception pour un arrêt de quelques minutes**, même si vous êtes resté au volant de votre véhicule.

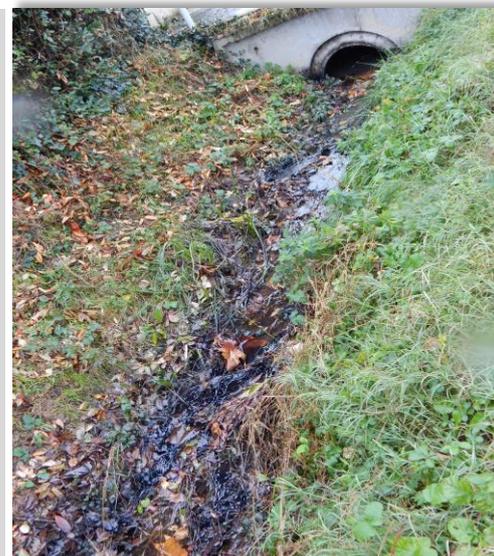
Il n'existe **aucune dérogation** non plus pour le stationnement d'un véhicule à cheval sur le trottoir et sur la route. C'est considéré comme gênant la circulation, même si, selon vous, vous n'empêchez pas le passage des piétons.

## INCIVILITÉS !

De l'**huile de vidange** a été déversée au niveau du chemin des Graves au début du mois de novembre. Les grosses pluies qui ont suivi, ont provoqué un écoulement noir venant du réseau pluvial. Cet acte d'incivilité est inacceptable dans notre commune, irrespectueux du voisinage et **demande une intervention importante de nettoyage du réseau afin d'éliminer toute trace de pollution**. Nous demandons à tous les habitants de respecter l'environnement et le vivre ensemble.

### Article R635-8 du code pénal

**Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé [...] soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit.**



**Naissances**



Zackary VITAL 17/07/2023  
 Mohamed ADERHOUI 08/09/2023  
 Julia TELES 31/10/2023

**Mariages**



Daniel DRACH et Marie-Claire CONSTANT 26/08/2023  
 Nicolas CORRREIA et Lina KERROUCHE 07/10/2023  
 Julien BALTANAS et Christine AMIEL 10/11/2023

**Décès**



Jean-Marc GUIRAUD 17/07/2023  
 Marie Claudine PAÏS 18/08/2023  
 Josette RAGAZZANA 31/10/2023  
 Serge BOYER 07/11/2023  
 André GAILLARD 16/11/2023

**Informations municipales**



**Arrêt programmé de l'ADSL**

Cet arrêt fait partie du programme « fermeture du réseau cuivre » supervisé par l'autorité des télécoms (ARCEP), qui a pour objectif d'offrir une meilleure qualité de connexion internet grâce à la fibre optique. L'opérateur historique national a annoncé « retirer », à partir de 2026, toute l'infrastructure du « réseau cuivre » : support de la téléphonie traditionnelle (puis de l'ADSL) depuis cinquante ans.

L'arrêt de la commercialisation est aujourd'hui engagé sur tout le territoire d'ici à 2025. La fermeture technique et la migration des clients ADSL vers la fibre optique auront lieu à compter de l'année 2026 et en janvier 2027 plus aucun client ne pourra utiliser un service sur le réseau cuivre.



**Nuisances sonores**

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses, perceuses etc... peuvent être effectués seulement aux horaires suivants sous peine d'amende :

<b>Jours ouvrables</b>	8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
<b>Samedi</b>	9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
<b>Dimanches et jours fériés</b>	10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

Tous les bruits liés aux comportements d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité, communément appelés « bruit de voisinage », peuvent être verbalisés par le Maire ou la gendarmerie ; notamment dans le cas de tapage nocturne. Sont considérés comme tapage nocturne tous les bruits émis entre 22 heures et 7 heures du matin.



**Le montant de l'amende est de 68 euros**

**Bienvenue aux nouveaux habitants**

Chaque année, de nouveaux habitants s'installent à Villate. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village qui est aussi désormais le leur. Il est souhaitable qu'ils se fassent connaître au secrétariat de la mairie qui les renseignera sur le fonctionnement de la commune et pourra répondre à toute question éventuelle. Les élus se feront également un plaisir de les recevoir sur rendez-vous.

**Nous vous informons que les délibérations du conseil municipal sont consultables en mairie.**

**La mairie est ouverte :**

**lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.**  
**mardi et jeudi de 8 h à 12 h.**

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous tous les soirs et le samedi matin.

**Tél. : 05-61-76-41-05 Mail : mairie.villate@wanadoo.fr**  
**Site internet : mairie-villate.fr**

Mairie de Villate Place Saint Blaise 31860 VILLATE

**Appel au civisme**

**DECHETS ET DEJECTIONS CANINES**

Pour des raisons sanitaires et d'hygiène, l'article R.632-1 du code pénal et l'article R541-76 du code de l'environnement, classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides insalubres. Ceux-ci sont interdits sur toutes les voies publiques (trottoirs, espaces verts et de jeux publics). Tout propriétaire de chien est donc tenu de ramasser les déjections de son animal. Par conséquent le non respect des articles expose à une contravention de 2<sup>ème</sup> classe.

**Le montant de l'amende est de 35 €**

Toutefois les communes qui le désirent sont libres d'augmenter jusqu'à **450 €** le montant par arrêté municipal.  
 Merci de votre aide pour le maintien de la propreté de notre village.

La soirée du 31 octobre a été très animée dans le centre du village.

En effet, une nouvelle fois nos petits démons et sorcières ont arpenté les rues de Villate pour détrousser les habitants de leurs derniers bonbons !

Comme chaque année, la soirée s'est terminée avec un goûter festif, célébrant l'esprit communautaire qui unit les habitants de Villate.

Cette soirée restera sans aucun doute dans les mémoires de tous ceux qui ont participé, rappelant la magie intemporelle d'Halloween.



**HALLOWEEN**

FerDecord Créations en fer

06 32 18 6 84  
mailto:ferdecord@gmail.com  
page fb: ferdecord  
https://ferdecord.subside.fr 31860 VILLATE



**Le Maire et le conseil municipal  
vous souhaitent  
une BONNE ANNEE**



**2024**